

**VILLE DE LA FERTE-BERNARD**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-217201326-20180607-DEL\_18\_05\_30\_32-DE

Date de convocation 24 mai 2018

Date d'affichage 24 mai 2018

**Nombre de conseillers**

en exercice 29

présents 20 (+ 8 pouvoirs)

votants 28

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/06/2018

Affichage : 06/06/2018

Pour l'autorité compétente par délégation



L'AN DEUX MILLE DIX-HUIT

Le TRENTE MAI à Vingt heures trente,

le Conseil Municipal de la Ville de la Ferté-Bernard, légalement convoqué en session ordinaire, s'est réuni aux Halles Denis Béalet, lieu habituel de ses séances, en séance publique sous la présidence de Monsieur Didier REVEAU, Maire.

**Etaient présents** : M. Didier REVEAU, M. Jean THOREAU, Mme Pascale LEVEQUE, Mme Cécile KNITTEL, Mme Josette JACOB, M. Philippe GALLAND, M. Daniel GUEDET, M. Jacky TACHEAU, M. Gaëtan THOMAS, Mme Camille MORIN-BURRE, M. Thierry BODIN, Mme Marie-Hélène TROUILLOT, Mme Sylvie SEQUEIRA, M. Sylvie DOLLON, M. Nicolas CHABLE, M. Michel DIEDERICH, Mme Delphine LETESSIER, Mme Edith ALIX, M. Claude DROUET, M. Thierry PERRE

**Excusés** : Mme Bénédicte MARCHAIS (Pouvoir donné à Jacky TACHEAU), Mme Virginie ARZUL-MORICEAU (Pouvoir donné à Daniel GUEDET), Mme Hélène DEBLOCK (Pouvoir donné à Philippe GALLAND), M. Gérard GUESNE (Pouvoir donné à Didier REVEAU), Mme Dominique BURLLOT (Pouvoir donné à Pascale LEVEQUE), M. Michel ARBOUYS (Pouvoir donné à Jean THOREAU), M. Quentin GUTIERRES (Pouvoir donné à Cécile KNITTEL), Mme Sylvie FAVRET (Pouvoir donné à Claude DROUET), Mme Marie-Claire DUCELLIER

Il a été, suivant les prescriptions de la loi du 5 avril 1884, procédé immédiatement à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil.

Monsieur Nicolas CHABLE a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

**SCHEMA DIRECTEUR D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE DES TERRITOIRES DE LA FERTE-BERNARD ET CHERRE : LANCEMENT DES CONSULTATIONS**

VU le Code Général des collectivités Territoriales,

VU l'ordonnance n° 2015-899 du 23 Juillet 2015 et le décret n° 2016-360 DU 25 Mars 2016, relatifs au Droit des Marchés Publics,

VU le Schéma Directeur d'Alimentation en Eau Potable des communes de La Ferté-Bernard et Cherré, approuvé par les deux assemblées le 30 Mai 2018,

CONSIDERANT que les collectivités susvisées ont choisi le scénario 2 présenté dans le Schéma Directeur d'Alimentation en Eau Potable,

CONSIDERANT que ledit scénario repose sur :

- Le renforcement des réseaux sur la commune de La Ferté-Bernard pour faire transiter les 1.000 m<sup>3</sup>/jour pouvant être fournis par le SIAEP du Perche Sarthois – Vairais
- La Création d'une nouvelle usine de La Barque avec une pondération moindre à 3.000 m<sup>3</sup>/jour pour la filière eau de surface et 750 m<sup>3</sup>/jour pour la filière « Eau souterraine ».

CONSIDERANT que, pour créer une nouvelle usine de production d'Eau Potable, certaines réglementations doivent être respectées,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité des membres votants (28 Pour – 0 Contre – 0 Abstention),

Autorise Monsieur le Maire, ou l'un de ses Adjoints à :

- Lancer toutes consultations, conformément au Droit des Marchés Publics, à savoir : Assistance à Maîtrise d'Ouvrage, Maîtrise d'œuvre, Géotechnicien, Coordonnateur Sécurité Protection Santé, Contrôleur Technique, géomètre,... ou toute autre mission,
- Retenir les candidats, signer les contrats ou actes d'engagement, et régler les factures en découlant,
- Déposer, auprès des services instructeurs, tous dossiers de financements,
- Effectuer toutes démarches quel qu'en soit le domaine visant au parfait déroulement de cette opération.

Pour Copie Conforme,  
Le Maire  
**Didier REVEAU**